

Le calendrier pratique de mon évaluation

Les 10 étapes clés à retenir !

Nov.- Déc. 2016

1

Réunions de lancement sur sites de la campagne d'évaluation et mise en ligne des documents de référence

> Lettre d'invitation du président du Hcéres du 22/07/2016

> [Infographie] Ou'évalue le Hcéres en 2017-2018 ?

> Voir l'espace dédié aux modalités

23 février 2017

2

Envoi par les établissements des **listes des entités à évaluer** le 23 février 2017 au plus tard.

> Comment transmettre les listes au Hcéres ?

Mars 2017

3

Envoi par les établissements d'une **adresse mail générique** début mars 2017. Celle-ci servira d'identifiant de connexion aux applications et à l'envoi d'informations.

Envoi à : aide.pelican@collecte.evaluation-contractualisation.fr

Fin avril, début mai 2017

4

Demi-journées de **présentation de la plateforme d'échanges PELICAN** en vue du dépôt des dossiers d'évaluation

> Comment déposer son dossier ?

Début mai 2017

5

Ouverture de PELICAN

Le dépôt des dossiers d'évaluation peut démarrer (coordinations territoriales/champs de recherche).

> Accéder à l'application

1er juin 2017

6

Dépôt des dossiers d'autoévaluation des coordinations territoriales et des champs de recherche le 1er juin 2017 au plus tard.

21 septembre 2017

7

Dépôt des dossiers d'autoévaluation des établissements, des entités de recherche, des écoles doctorales, des champs de formation et des formations (partie bilan) le 21 septembre 2017 au plus tard.

à partir de fin sept. 2017

8

Démarrage des évaluations externes : constitution des comités d'experts, visites sur site/analyses sur dossier, rédaction et publication du rapport d'évaluation

à partir de déc. 2017

9

Envoi des **premiers rapports d'évaluation et dépôt des observations** de l'entité évaluée sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du HCERES.

> Accéder à l'application

à partir de janv./fév. 2018

9

Publication des rapports d'évaluation sur le site web hceres.fr